

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



SECRETAR'
FEB 16 1978



Distr.
GENERALE
S/12549
30 janvier 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 30 JANVIER 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LA MISSION PERMANENTE DE L'ARABIE SAOUDITE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La Mission permanente de l'Arabie Saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note No PO 230 SOAF datée du 10 novembre 1977, concernant l'application de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, adoptée le 4 novembre 1977, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement saoudien n'a aucune relation, de quelque ordre que ce soit, avec le régime d'apartheid, qu'il ne lui a jamais livré d'armes et qu'il n'a pas l'intention de lui en livrer.

Par ailleurs, le Gouvernement saoudien tient à donner au Conseil de sécurité l'assurance qu'il appliquera scrupuleusement les dispositions de la résolution 418 (1977).

La Mission permanente de l'Arabie Saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies saurait gré au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.
